

# Politique biodiversité

## # Engagement 5 : Etre un acteur engagé du développement durable des territoires

Au plus près des territoires, Idex s'engage à mettre en œuvre ses projets - notamment industriels - en veillant à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité et à contribuer au développement de l'économie et de l'emploi local, notamment à travers le développement de relations de confiance et de coopération avec ses parties prenantes : clients, fournisseurs, collectivités et administrations publiques, milieu associatif...

La politique biodiversité d'Idex est en cours de développement. Son objectif est de contribuer à la préservation de la biodiversité à travers :

- l'adoption de processus de gestion de nos sites favorables à la biodiversité, par exemple s'agissant des espaces verts
- la mise en œuvre d'actions adaptées aux enjeux locaux sur nos sites industriels
- la sensibilisation de nos collaborateurs aux enjeux liés à la préservation de la biodiversité.

## Des actions concrètes pour répondre à des pressions multiformes sur la biodiversité

L'urgence à agir en faveur de la préservation de la biodiversité est soulignée par la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), organe intergouvernemental indépendant créé en 2012, et par la stratégie nationale biodiversité 2030.

Les leviers pour agir sont multiples. Une analyse des impacts de l'activité de l'entreprise sur la biodiversité ainsi que des dépendances et risques associés, à l'échelle locale, est nécessaire afin d'identifier des actions concrètes de nature à contribuer à la préservation de la biodiversité.

Pour mener cette analyse, Idex s'appuie sur une **cartographie croisant la localisation de ses sites industriels** (réseaux de chaleur et de froid, unités de valorisation énergétique des déchets, unités de production d'énergie) **et les espaces protégés en lien avec la protection de la biodiversité**<sup>1</sup> (Natura 2000, ZNIEFF...), ainsi qu'une revue des mesures compensatoires existantes, dans le cadre des arrêtés d'exploitation en vigueur. Cette cartographie a été réalisée à l'aide de l'outil GéoPortail. Des fiches d'identité "biodiversité" seront progressivement élaborées pour chacun des sites concernés.

Pour identifier les actions à développer, Idex se réfère à la grille de lecture proposée par l'IPBES autour des **cinq pressions à l'origine de l'érosion de la biodiversité** :

---

<sup>1</sup> Un espace protégé est selon l'UICN "un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées".

- Changement d'usage des terres et des mers
- Surexploitation des ressources naturelles
- Changement climatique
- Pollutions
- Espèces exotiques envahissantes

Crise climatique et crise de la biodiversité sont intimement liées, le réchauffement climatique accentuant l'érosion de la biodiversité, cette érosion limitant la capacité de la biodiversité à atténuer le changement climatique.

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont au coeur de la mission d'IDEX **“Accélérer la transition énergétique en valorisant des énergies locales et décarbonées”** et fait l'objet de nombreuses actions portées par l'ensemble des directions métiers et support du groupe (promotion de la sobriété énergétique, amélioration de l'efficacité énergétique, substitution d'énergies renouvelables et de récupération aux énergies fossiles, exemplarité dans notre propres usages). La politique biodiversité en cours de construction est de ce fait centrée sur les quatre autres pressions qui s'exercent sur la biodiversité.

Cette politique est co-construite par la direction de l'engagement, les directions métiers et support du groupe, les directeurs de site et leurs responsables sécurité - qualité - environnement - énergie (SQEE), avec la contribution d'experts externes et d'acteurs associatifs. Une convention de partenariat a ainsi été signée fin mars 2024 avec la **Fédération des conservatoires des espaces naturels (CEN)**.

## Des principes de gestion et d'entretien des espaces verts applicables à l'ensemble des sites du groupe

En décembre 2023, le groupe IDEX a adopté une note relative à la gestion et à l'entretien des espaces verts, reposant sur 6 principes :

- Réalisation d'un inventaire des différentes zones et/ou parties des espaces verts non imperméabilisées sur chaque site
- Interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces verts
- Interdiction d'utilisation d'engrais
- Réalisation de fauches tardives sur les prairies et espaces verts non conçus pour la circulation piétonne
- Utilisation d'essences végétales locales de préférence vivaces
- Désignation d'un responsable du suivi de l'entretien des espaces verts sur chaque site industriel.

Ces principes doivent être appliqués :

- systématiquement lors de la création de nouveaux espaces verts et pour leur entretien
- progressivement, à l'occasion d'avenants ou du renouvellement des contrats d'entretien pour les espaces verts existants, en fonction de leurs caractéristiques.

Un modèle de cahier des charges accompagne la note. Il comprend un onglet résumant des recommandations concernant la fréquence d'intervention des entreprises extérieures sur les espaces verts, ainsi que les moyens et matériels à utiliser afin de promouvoir la biodiversité.

Un autre onglet présente les engagements de gestion différenciée pris par le prestataire, notamment celui d'informer le référent du site sur ces sujets et de promouvoir une consommation raisonnée de l'eau. Des engagements supplémentaires sont détaillés tels que les produits à utiliser et à éviter, les choix de plantations à réaliser, ainsi que les méthodes privilégiées pour la tonte.

## Des programmes d'actions adaptés aux enjeux locaux sur des sites pilotes

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Fédération nationale des conservatoires des espaces naturels (CEN), des programmes d'actions seront déployés en 2024 et 2025 sur quatre sites industriels pilotes (3 unités de valorisation énergétique des déchets et un réseau de chaleur et de froid) et une direction régionale. Ces programmes comprendront, selon les sites :

- la **réalisation d'aménagements et actions favorables à la biodiversité sur les sites concernés**
- la réalisation d'**expertises naturalistes** sur les sites concernés
- la participation à des travaux de restauration et à la réalisation d'**aménagements sur des sites gérés par le CEN local** à proximité du site Idex
- des **actions de sensibilisation des collaborateurs** des sites Idex concernés : actions d'éducation à la nature, visites guidées d'un espace naturel, participation à un chantier de gestion du CEN local.

Des actions sont par ailleurs déjà engagées sur d'autres sites, à l'image du centre de valorisation organique du Robert (Martinique), dont les espaces verts sont dédiés à la mise en valeur des arbres fruitiers locaux : le site accueille ainsi plus de 130 plantations de plus de 30 espèces différentes.

## Une sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs d'Idex à la protection de la biodiversité

Au-delà des actions mises en place sur les sites pilotes, Idex s'engage à sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs aux enjeux liés à la protection de la biodiversité.

En juin 2023, Idex a ainsi accueilli Bruno David, président du Muséum national d'histoire naturelle pour une master-class accessible à l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Dans le cadre du partenariat avec le CEN, Idex organisera d'autres événements en 2024 et 2025 et proposera à des collaborateurs de s'impliquer dans les "Chantiers d'automne" (chantiers de restauration de la nature coordonnés par les CEN et ouverts au grand public).